

Séance du 17 Juin 2011

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 06
- votants : 10
- absents : 05
- exclus : 0

L'an deux mil onze, le dix-sept Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry GATIEN, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MMmes GATIEN. DESIRE. CHERY. BURON. GOUSPILLAS. NAVARRE.

Absents (excusés) MMmes POLISSET (pouvoir à M. NAVARRE), BUISSERET (pouvoir à M. GATIEN), DAGUET (pouvoir à M. BURON). ROULON.

Date de convocation

31 Mai 2011

Date d'affichage

27 Juin 2011

Mme Jacqueline GOUSPILLAS a été nommée secrétaire de séance.

Election des délégués et suppléants du collège électoral pour l'élection des sénateurs

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu de séance du 3 Mai 2011 : approbation
Projet de schéma départemental de Coopération intercommunale : propositions
Tarif Cantine 2011/2012 : révision
Tarif Garderie 2011/2012 : révision
Finalisation du Site internet : décision
Animation Jet-ski le 14 Juillet : autorisation
Informations et questions diverses

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

En raison de l'absence exceptionnelle et temporaire du Maire, Monsieur Thierry GATIEN, Premier adjoint au Maire, accepte de présider le début de la séance et propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte cette modification.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 MAI 2011.

Après avoir demandé s'il y avait des observations à formuler, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 3 Mai 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu.

2011.32

Présence de Mme BRETEAU. Présents : 07 Votants : 10

CANTINE SCOLAIRE : Révision du prix des repas pour la rentrée scolaire de Septembre 2011.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal la révision du prix des repas des repas à appliquer à la prochaine rentrée scolaire.

Il précise que le décret n°2006.753 du 29 Juin 2006 abroge l'encadrement des tarifs de restauration scolaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir le prix du repas enfant à 2.90 € (deux euros quatre-vingt-dix centimes)
- de reconduire le prix du repas adulte à 4.00 € (quatre euros)
- de maintenir le forfait de 2 repas minimum par mois et par famille,
- d'appliquer ce tarif à compter du 1^{er} Septembre 2011.

2011.33

GARDERIE SCOLAIRE : Révision du tarif à appliquer à compter du 1^{er} Septembre 2011.

Monsieur l'adjoint au maire rappelle au Conseil Municipal le tarif appliqué à la garderie scolaire et propose de le réviser pour la rentrée scolaire prochaine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir le tarif existant, à savoir :
 - . 1.00 € le prix de la garde (matin ou soir)
 - . 5.00 € le forfait (forfait minimum de 5 gardes par famille et par mois)
- d'appliquer ce tarif à compter de ce jour, 1^{er} Septembre 2011.

2011.34

ANIMATION
JET SKI
AU 14 JUILLET

Monsieur l'Adjoint au maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2009 une animation « jet ski » a lieu lors des jeux du 14 Juillet organisés par la Commune.

Il précise que par courrier en date du 24 Mai dernier, Monsieur Laurent Gauthier, Champion de France vétéran, sollicite l'autorisation de reconduire cette animation le 14 Juillet prochain.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la reconduction de cette animation sur la Commune, sous réserve de la mise en œuvre des mesures de sécurité qui s'imposent.
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de celle-ci.

2011.35

Présence de M. ROULON. Présents : 08 Votants : 11

AVIS SUR LE
PROJET DE SCHEMA
DEPARTEMENTAL
DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 3 Mai 2011 une information sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été donnée et que le dossier était consultable en mairie.

Monsieur le Maire propose donc d'émettre un avis sur le projet proposé par Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- approuve la proposition de fusion entre les Communautés de Communes du Pays de Ronsard et des Coteaux de la Braye **sous réserve** d'un élargissement du schéma proposé vers la Communauté de Communes de Beauce et Gâtines car cette dernière a un fort impact économique du fait de la route nationale 10 et afin d'obtenir une meilleure répartition du nombre de délégués au sein des Communes rurales,
- s'oppose à la création d'une Communauté à l'échelle de l'arrondissement,

2011.36

RECRUTEMENT
D'AGENTS NON
TITULAIRES POUR
DES ACTIVITES
SAISONNIERES,
OCCASIONNELLES
OU DE REMPLACEMENT.

Vu la loi 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéas 1 et 2,

Considérant que les besoins des services de la Commune peuvent nécessiter le recrutement temporaire d'agents non titulaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décide d'autoriser, pour la durée de son mandat, Monsieur Eric ROULON, Maire, à recruter, en tant que de besoin, des agents non-titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, pour assurer le remplacement momentané d'agents indisponibles pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu (durée maximale d'un an) ou pour faire face à des charges de travail supplémentaires.

- charge Monsieur le Maire de déterminer le niveau de recrutement des candidats selon la nature des fonctions qu'ils devront exercer, ainsi que leur rémunération selon leur expérience personnelle et leurs qualifications ; cette rémunération sera cependant limitée à l'indice terminal du grade du fonctionnaire remplacé.

2011 .37

RECRUTEMENT D'UN
NON TITULAIRE
POUR BESOIN
OCCASIONNEL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la mise en service AGENT du site internet de la Commune et de la conception informatique du bulletin municipal, il serait souhaitable de recruter un agent non titulaire pour une courte période.

Monsieur le Maire propose donc le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet pour une durée d'un mois à compter du 4 Juillet 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, conformément à l'autorisation d'ordre général donnée en cette même séance, approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire du dossier de recrutement.

Présence de Mme POLISSET. Présents : 10 Votants : 10 Exclus : 1 (M. Buisseret)

SUSPENSION DE LA SEANCE EN RAISON DES ELECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU COLLEGE ELECTORAL POUR L'ELECTION DES SENATEURS .

DIVERS :

EMPLOI SAISONNIER :

Le Conseil Municipal est informé que Melle Delphine Coutable, étudiante en informatique, a été retenue.

RENCONTRE DES SAINT-ARNOULT :

Le Conseil Municipal est informé qu'il n'y a aucune inscription à cette journée du 3 Juillet 2011 et qu'aucun membre de l'assemblée ne souhaite représenter la Commune.

FETE NATIONALE DU 14 JUILLET :

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme des 13 et 14 Juillet et précise que l'organisation du repas, du bal et des buvettes revient cette année à l'UNRPA.

La Commission des fêtes arrête les différentes réunions préparatoires à cette fête, à savoir :

Mardi 12 Juillet (19h) : préparation des lampions (MMmes BURON, BRETEAU, GOUSPILLAS).

Mercredi 13 Juillet : feu d'artifice (Mrs GUENAULT, GATIEN, DESIRE, BURON)

Jeudi 14 Juillet : Jeux (MMmes BURON, GATIEN, NAVARRE, GOUSPILLAS).

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES :

La Commission des fêtes fixe le passage sur la Commune au Mardi 21 Juin 2011 à 19 H. (MMmes BRETEAU. BURON. GOUSPILLAS).

BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET (BIBLIOBUS) :

Le Conseil Municipal est informé que l'ouverture de la médiathèque de Montoire-sur-le-Loir est prévue pour le mois de Septembre 2011. Les livres mis à disposition à la mairie seront à choisir désormais en cette médiathèque. (sûrement un jeudi et aux mêmes fréquences).

BOISERIE DU BANC D'ŒUVRE DE L'EGLISE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le conservateur délégué à la Conservation des Antiquités et Objets d'Art de Loir-et-Cher, lors de sa visite de l'église le 8 Avril 2001 a relevé la disparition du banc d'œuvre de l'église et a avisé la Commune qu'une plainte sera déposée en Gendarmerie.

CONTROLE DE LA CANTINE PAR LA DDCSPP (Direction Dale De La Cohesion Sociale et de la Protection Des Populations) :

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'inspection de la Cantine qui relève uniquement quelques non conformités d'ordre mineur.

CIMETIERE : Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de Mme Jouanneau en date du 16 mai 2011 relatif à des détériorations constatées sur des tombes de famille.

PECHE AU PLAN D'EAU COMMUNAL :

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'arrêté du maire concernant l'ouverture de la pêche au plan d'eau communal le 1^{er} Juillet 2011 et précise que la dénomination « habitant » mentionnée dans l'arrêté n'inclut pas les personnes propriétaires de biens bâtis ou non-bâtis sur la Commune et qui résident en dehors de celle-ci.

DEMANDE DE MIROIR ROUTIER CARREFOUR CD9/VC1 :

Le Conseil Municipal est informé de la réclamation d'un habitant relative à la dangerosité de l'intersection de la D9 avec la VC n°1 de Lavardin pour laquelle il sollicite la pose d'un miroir routier. Le Conseil Municipal décide de mettre ce dossier à l'ordre du jour de la prochaine séance.

ENTRETIEN MENAGER DE L'ECOLE :

Le Conseil Municipal est informé du mécontentement formulé par le Conseil d'Ecole au regard du ménage des bâtiments scolaires. Le Maire décide d'attendre de recevoir le compte-rendu de cette réunion du 7 Juin 2011.

SEANCE LEVEE A 20 h 35